

Charles de COURSON

Député de la Marne
Conseiller Départemental de la Marne
Conseiller Municipal de Vanault-les-Dames

Monsieur [REDACTED]
[REDACTED]

Vitry-le-François, le 11 Février 2019

(lu) Monsieur,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention du courriel que vous avez bien voulu m'adresser en date du 1^{er} février dernier.

Je tiens à vous assurer de tout l'intérêt que j'y porte. Les remarques notifiées, ont, d'ailleurs, retenu toute mon attention et je vous en remercie.

Comme vous l'avez justement rappelé, la destitution du Président de la République est prévue par l'article 68 de la Constitution.

Cependant, la situation actuelle ne répond pas aux critères prévus par la Constitution pour enclencher cette procédure de destitution.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Charles de COURSON

